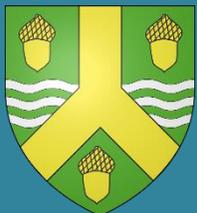


Commune de
TREVOL



(Département de l'Allier)

2. PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement durable

Arrêté par DCM le

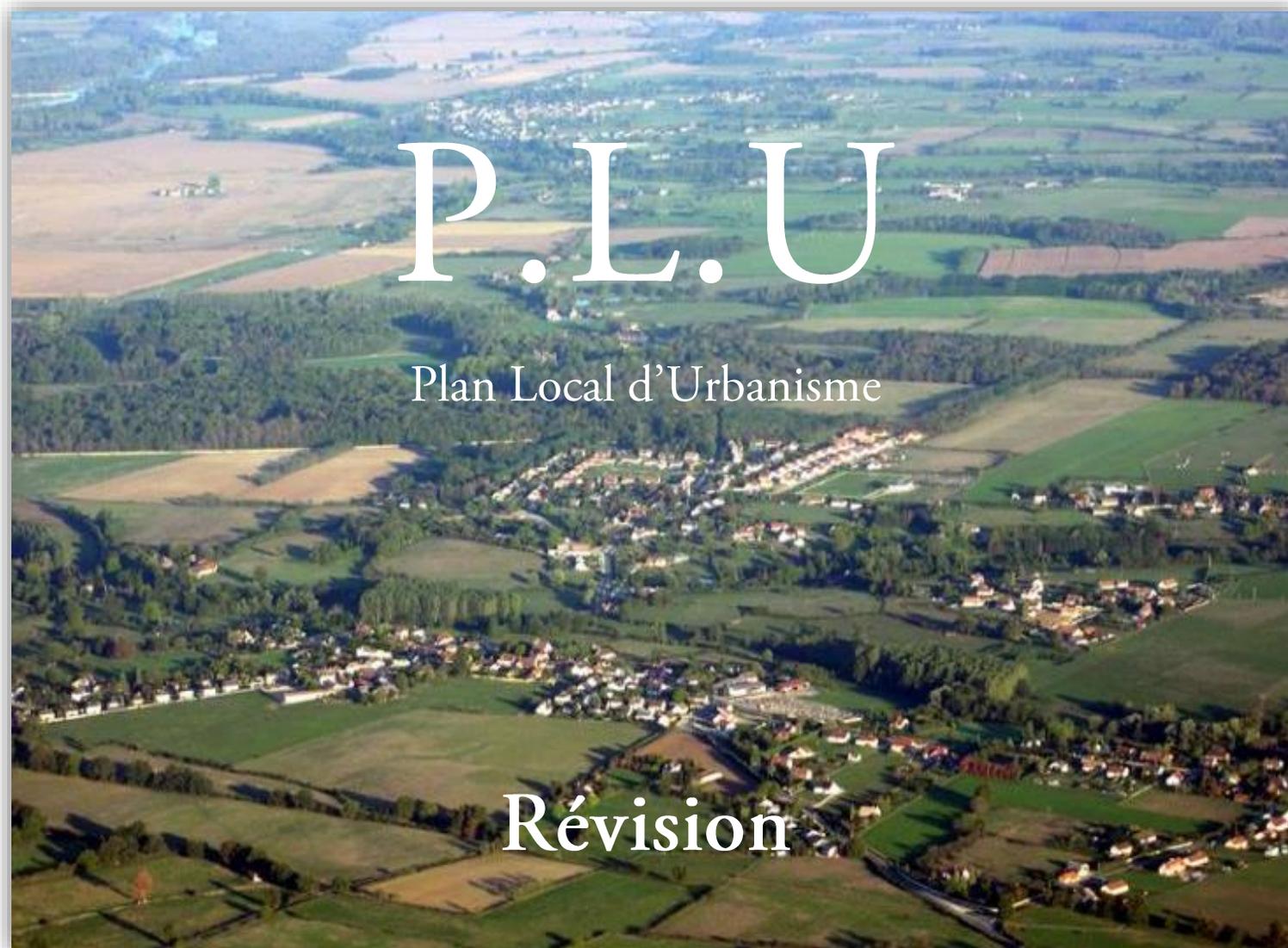
Approuvé par DCM le

OXYRIA Synergie

Agence de Roanne : 11 place des minimes,
42300 Roanne

Tél : **04 77 62 48 57**

amo@oxyria.fr



Sommaire

Préambule.....	2
La structure du PADD	5
Les orientations du PADD.....	7
Défi n°1 : Adapter l'attractivité résidentielle aux exigences du développement durable	8
Défi n°2 : Conforter les activités économiques de la commune et assurer le maintien de l'activité agricole	10
Défi n°3 : Préserver l'environnement, les paysages, le patrimoine bâti et naturel	13

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

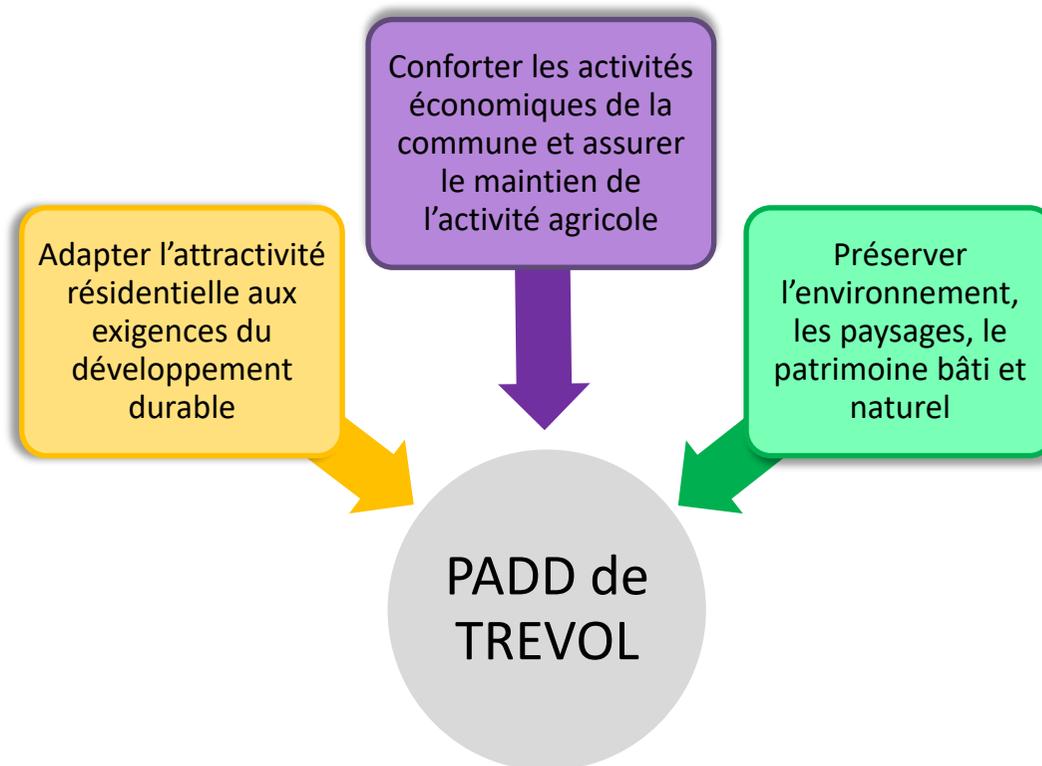
⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme**

Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal. Par la suite, elles permettent d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune de Trévol dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT et du PLH de Moulins communauté.

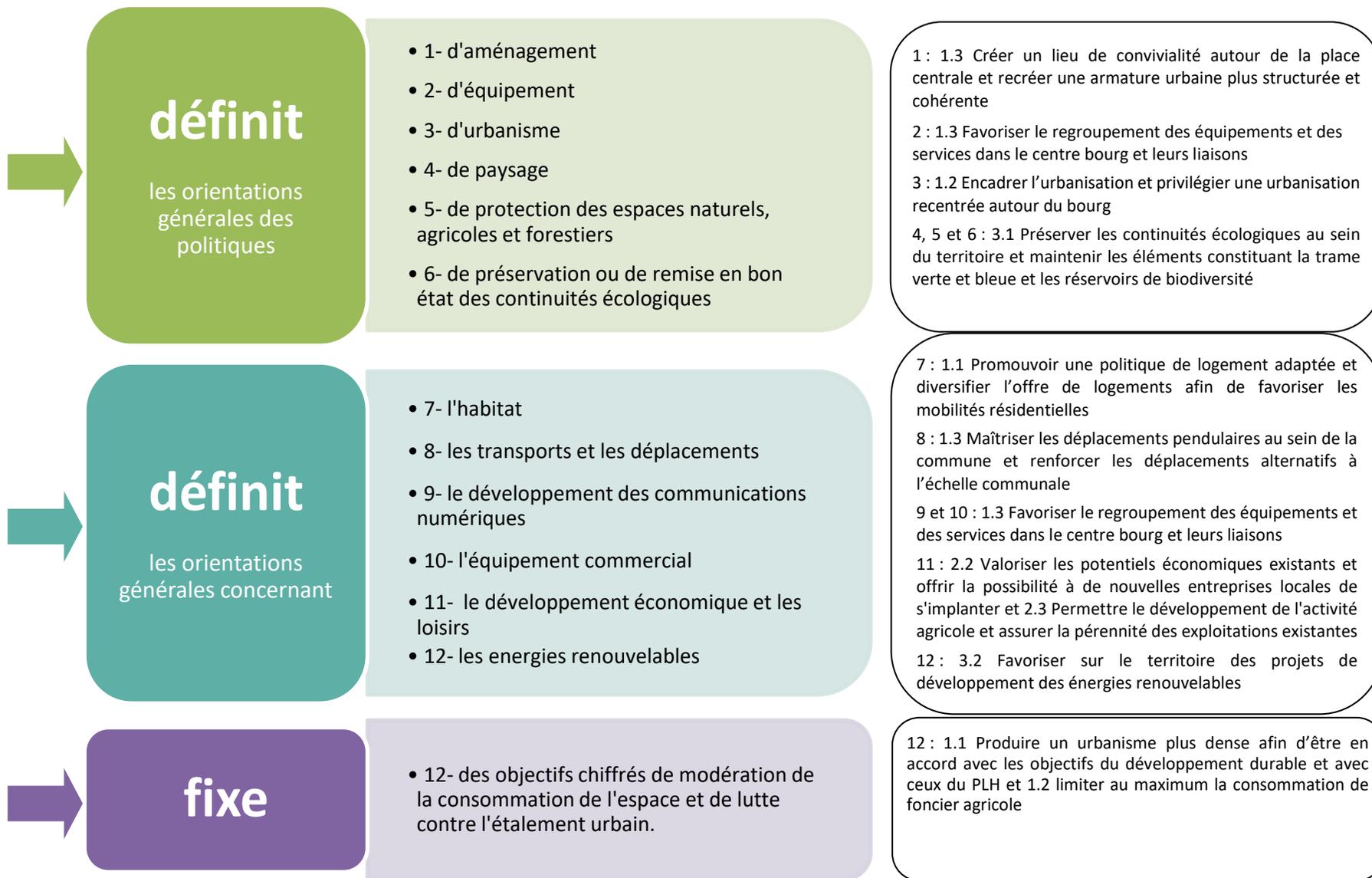
Le PADD de Trévol se décline en 3 défis transversaux qui sont chacun déclinés en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de Trévol souhaite mettre en œuvre, pour conforter les éléments moteurs de son développement et apporter également des réponses aux problèmes mis en évidence dans le diagnostic expert et partagé.



LE PADD DE TREVOL

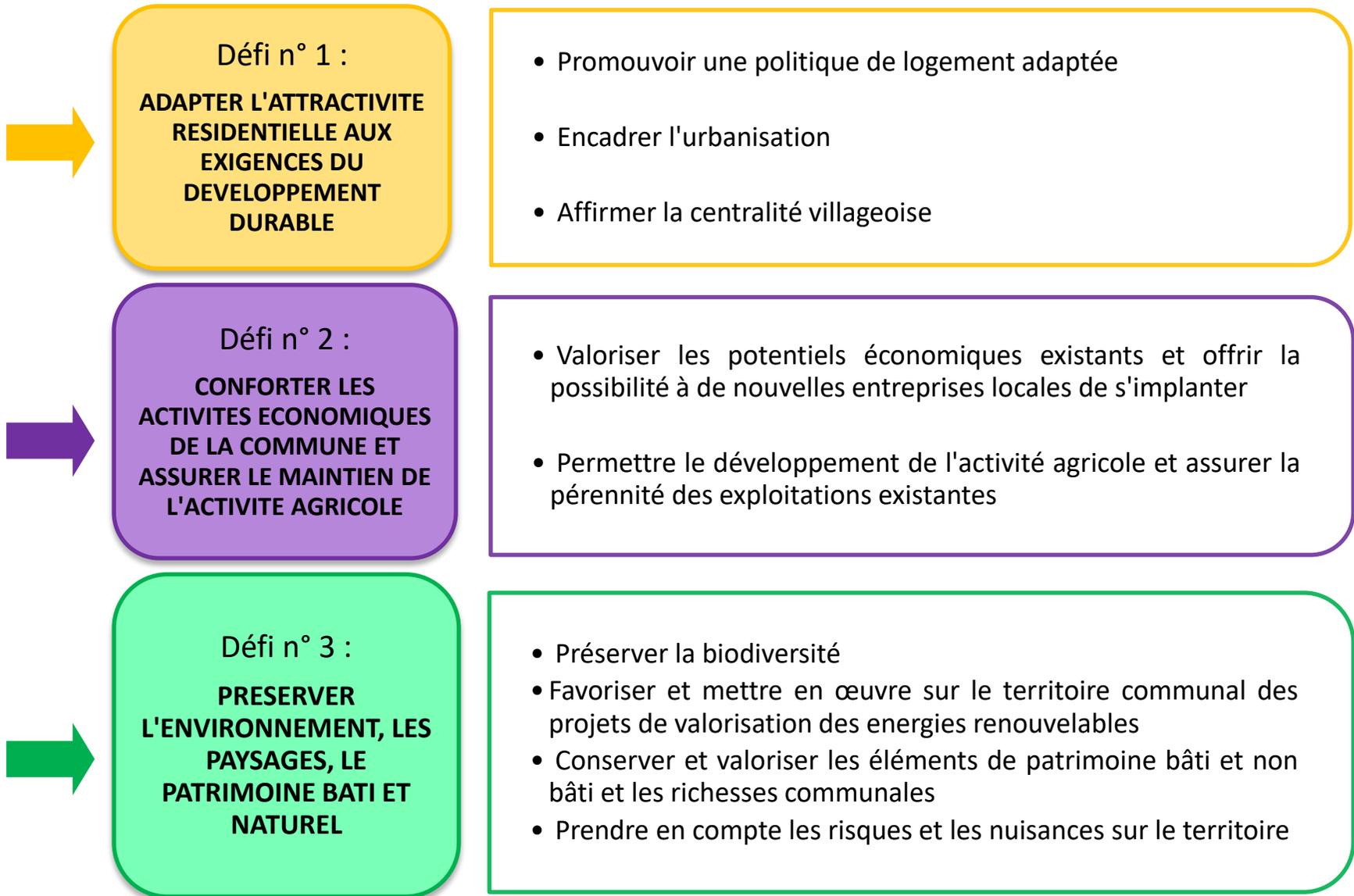
LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

DEFIS ET OBJECTIFS DU PADD ABORDANT LES THEMES



La structure du PADD de Trévol

LE PADD DE TRÉVOL



Les orientations du PADD

Défi n°1

ADAPTER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE AUX EXIGENCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTATS

- **Trévol connaît une hausse démographique forte**, alimentée par un apport externe important de population. **Sa population a doublé entre 1968 (812 hab) et 2015 (1646 hab)**, avec une reprise soutenue depuis 1999 (+326 habitants).
- Parallèlement, **le parc de logements est en constante augmentation depuis 1968 (+468 logements)**. La commune est caractérisée une importante résidentialisation. Ce **développement résidentiel a été dominé par la construction de maisons individuelles sur lots libres**. Ce phénomène a induit une uniformisation de la typologie de l'habitat et réduit les capacités de mobilités résidentielles, notamment au regard du vieillissement ou de la décohabitation qui touchent les personnes seules ou en couple. La part de logements locatifs est significative avec 16.3% du parc de logement total.
- Le **développement résidentiel doit prendre en compte les prescriptions du PLH**. Il s'agit notamment de répondre aux exigences de développement durable et une plus grande diversité de l'habitat. La densité moyenne actuelle est faible (5.2 logements/ha) alors que le PLH préconise pour les nouvelles constructions une densité de 13 logements/ha. **La consommation foncière doit être réduite**.
- L'urbanisation est diffuse sur une grande partie du territoire, particulièrement le long des axes de communication et au Sud de la commune, en limite d'Avermes. **Cette diffusion importante de l'habitat a formé une multitude de hameaux**. La bonne accessibilité du Sud de la commune aux pôles d'emplois, de services et d'équipements de l'agglomération rend cet espace attractif pour des habitants potentiels. L'éloignement relatif du centre-bourg et son offre limitée en services et commerces pénalisent sa fréquentation. **La centralité villageoise de Trévol en est ainsi impactée**.
- **La ZAC Grand Champ a vocation à devenir un nouveau quartier d'habitat** en continuité du centre bourg et exprime la volonté de **diversifier les typologies d'habitat**. Elle aura un impact majeur sur la morphologie et le fonctionnement du centre bourg. Ce projet permettra de **couvrir en grande partie les besoins en logements de la commune et sera l'opportunité de dynamiser le cœur de bourg**.

OBJECTIFS

Promouvoir une politique de logement adaptée

Encadrer l'urbanisation

Affirmer la centralité villageoise

DEFI N°1

**ADAPTER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE AUX EXIGENCES
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

OBJECTIFS

1.1 Promouvoir une politique de logement adaptée

1.2 Encadrer l'urbanisation

1.3 Affirmer la centralité villageoise

ORIENTATIONS

- **Assurer un rythme de construction de logements** en phase avec les objectifs du PLH (+0,9% de population par an max), soit 9 logements par an et un besoin foncier brut de 0,7ha par an (hors rétention foncière et équipement)
- **Diversifier l'offre de logements** afin de favoriser les mobilités résidentielles, notamment par le biais de la ZAC Grand Champ
- **Prendre en compte le vieillissement** de la population par la construction ou la réhabilitation de logements adaptés en centre bourg
- **Produire un urbanisme plus dense** (moyenne de 13 logt/ha)
- **Améliorer la performance énergétique** des bâtiments et promouvoir les énergies renouvelables

- **Limiter l'étalement urbain et le mitage** en regroupant l'urbanisation autour de deux pôles : le bourg et le secteur de la Croix-de-Vaux (dans une moindre mesure)
- **Privilégier une urbanisation recentrée autour du centre bourg**
- **Stopper l'urbanisation au Sud de la commune**, en limite du territoire d'Avermes (lieux dits, Ravard, les Alouettes, la Croix des Alouettes, les Petits Bourbons)
- **Accompagner et promouvoir la réalisation de la ZAC** en tant que potentiel principal de développement résidentiel pour les prochaines années
- **Réduire la consommation de foncier brute à moins d'un hectare par an**

- **Créer un lieu de convivialité autour de la place centrale**, la place Jean Thomas
- **Epaissir l'enveloppe urbaine du centre bourg**, avec la poursuite de la ZAC Grand Champ
- **Valoriser davantage les espaces publics** dans le centre bourg
- **Développer et sécuriser des cheminements doux** notamment les nouvelles extensions résidentielles (la ZAC Grand Champ) et le centre bourg, et entre la Croix-de-Vaux et le centre bourg
- **Favoriser le regroupement des équipements et des services dans le centre bourg** et leurs liaisons
- **Maîtriser les déplacements pendulaires au sein de la commune** et renforcer les déplacements alternatifs à l'échelle communale et intercommunale : développer le covoiturage, améliorer les transports en commun

Défi n°2

**CONFORTER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE
ET ASSURER LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE**

CONSTATS

- La commune compte sur son territoire 109 établissements actifs en 2014, générant 293 emplois. **Le nombre d'entreprises est important, il s'agit toutefois d'entreprises de très petites tailles**, n'employant pas ou peu de salariés. Les emplois générés sont peu nombreux, et 85% des actifs occupés possèdent un emploi en dehors du territoire communal.
- **Trévol possède une petite zone artisanale**, la zone artisanale des Echaudés, au Sud de la commune. Cette dernière accueille uniquement deux entreprises ayant permis de créer une cinquantaine d'emplois. Toutefois **des lots sont encore disponibles. Cette espace présente un potentiel de développement et de diversification économique pour la commune.**
- **Le tissu économique de proximité est réduit** au regard de son effectif démographique. La proximité avec Moulins et Avermes favorise des habitudes de consommation dans les zones d'activités ou les commerces. Seul un salon de coiffure assure une offre de proximité. Une démarche **de développement des services de proximité** est en cours avec l'installation future d'un bar restaurant et d'une boulangerie.
- **La Sologne Bourbonnaise est la petite région agricole à laquelle est rattachée la commune de Trévol.** L'activité agricole est encore fortement présente sur le territoire (18 exploitations en 2016) mais en constante diminution depuis les quinze dernières années. **La population agricole est âgée**, avec huit exploitations ayant à leur tête un agriculteur de plus de 55 ans. **De fortes mutations sont ainsi à prévoir sur le volet agricole**, soulevant de nombreux enjeux. **Plusieurs exploitations se trouvent à proximité du bourg** : aux lieudits « les Croisettes » et « le Clou ». De même, un projet de développement agricole se met en place au lieudit « les Vendons ».

OBJECTIFS

**Valoriser les potentiels économiques existants
et offrir la possibilité à de nouvelles
entreprises locales de s'implanter**

**Permettre le développement de l'activité
agricole et assurer la pérennité des
exploitations existantes**

**CONFORTER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA
COMMUNE ET ASSURER LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE**

OBJECTIFS

2.1 Valoriser les potentiels économiques existants et offrir la possibilité à de nouvelles entreprises locales de s'implanter

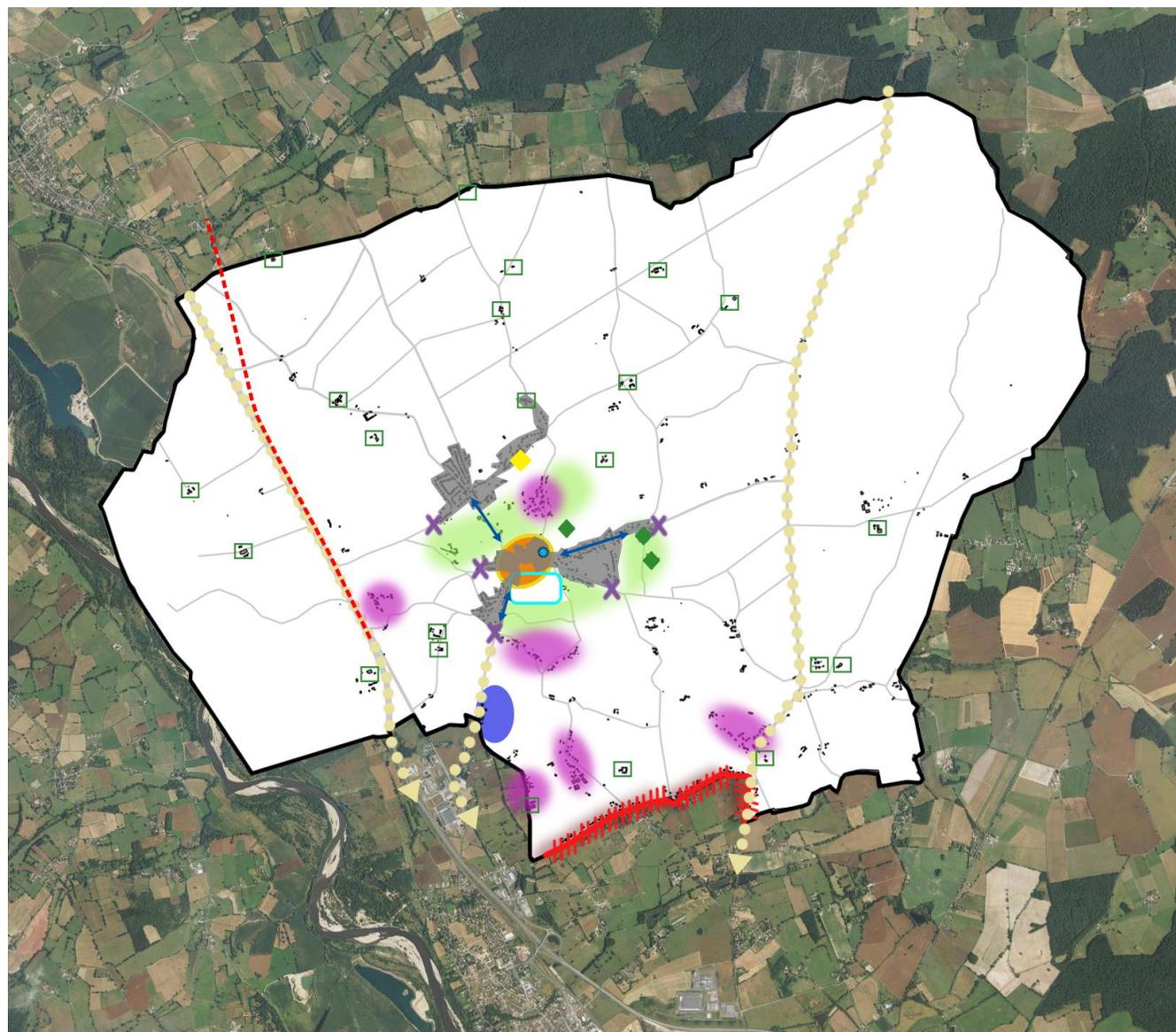
2.2. Permettre le développement de l'activité agricole et assurer la pérennité des exploitations existantes

ORIENTATIONS

- **Renforcer le tissu économique**, notamment l'offre de proximité, activités artisanales, services et commerces, qui est aujourd'hui réduite
 - **Maintenir les activités économiques existantes et favoriser l'installation d'entreprises** au sein de la zone artisanale « les Echaudés » permettant la création d'emplois sur la commune.
 - **Intégrer dans le développement urbain et résidentiel la présence de l'entreprise EC2F à proximité du centre bourg** pour minimiser les éventuels conflits d'usage. Cette activité au sein du centre bourg n'a actuellement aucune possibilité d'extension
 - **Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN7** source de développement économique
 - **Valoriser et accompagner le potentiel touristique de la commune** en prenant appui sur un patrimoine architectural et paysager riche (domaines et châteaux).
-
- **Accompagner le projet de développement agricole au lieu-dit « les Vendons »** (construction de nouveaux bâtiments agricoles), notamment au regard de sa proximité avec des espaces résidentiels
 - **Anticiper le vieillissement de la population agricole** qui conduira ces prochaines années à d'importantes mutations
 - **Favoriser les projets de développement et/ou de reprise d'exploitations agricoles sur le territoire** en évitant notamment l'enclavement des bâtiments d'exploitations et la création de nouveaux fronts d'urbanisation (zones de contact entre zones résidentielles et agricoles) et en stoppant le mitage de l'espace rural
 - **Veiller au bon fonctionnement des deux exploitations agricoles implantées à proximité du centre bourg**
 - **Prendre en compte les périmètres d'épandage et de réciprocité des exploitations agricoles** dans la définition des zones d'urbanisation ou des changements de destination
 - **Assurer une bonne cohabitation entre enjeux agricoles et respect de l'environnement** et des ressources, notamment pour les exploitations situées en zone protégée (Natura 2000) et à proximité des périmètres de captage

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFIS N°1 ET 2

-  Contenir l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante
-  Accompagner la réalisation de la ZAC, potentiel de développement résidentiel principal des prochaines années
-  Stopper le développement linéaire qui s'étend le long des axes de communication
-  Bloquer l'urbanisation diffuse sur le territoire
-  Stopper l'urbanisation au Sud de la commune, en limite du territoire d'Avermes
-  Développer et dynamiser les activités dans le coeur de village et renforcer la centralité
-  Envisager cet espace comme un potentiel de développement économique et propice à l'installation d'entreprises
-  Intégrer dans le développement urbain et résidentiel la présence d'une entreprise à proximité du centre bourg
-  Maintenir les coupures vertes et les espaces de nature dans le centre bourg
-  Préserver les sièges d'exploitations agricoles
-  Veiller à ne pas créer de conflit d'usage entre les exploitations agricoles proches du bourg et les habitations
-  Accompagner le projet de développement agricole au lieu-dit «les Vendons»
-  Sécuriser et favoriser les déplacements doux au sein bourg
-  Optimiser les déplacements vers le noyau central de l'agglomération
-  Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN7



Défi n°3

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES, LE PATRIMOINE BATI ET NATUREL

CONSTATS

- Situé entre la vallée de l'Allier et la Sologne Bourbonnaise, **le territoire communal possède des milieux naturels remarquables** (ZNIEFF et Natura 2000) et de nombreuses continuités écologiques. Ces espaces naturels sont diversifiés et de qualité. Un espace boisé, la forêt de Munet, constitue un élément identitaire du paysage trévollois et une importante source de biodiversité.
- **Le passage de l'Allier et de nombreux ruisseaux** offrent un réseau hydrographique dense, qui structure le relief et les paysages communaux.
- **L'urbanisation de la commune, principalement résidentielle, a été consommatrice en foncier**, notamment agricole, diminuant l'emprise des terres cultivées et menaçant les éléments remarquables de paysage, bâtis et non-bâtis.
- **La commune de TREVOL est incluse dans le périmètre du SCOT de Moulins Communauté**, qui impose dans les documents d'urbanisme, l'implantation de dispositifs, d'installation et de constructions nécessaires aux énergies renouvelables.
- **Trévol possède des richesses importantes notamment en terme patrimonial. Quatre monuments historiques sont inscrits** (le château d'Avrilly, l'Eglise Saint-Pierre, le château de Mirebeau et la Maison Demou) et de nombreux autres éléments d'architecture ou de paysage constituent un patrimoine remarquable pour la commune.
- **Deux captages d'eaux potables** (les Drives, et les Sanciot) se situent sur le territoire de Trévol et alimentent le SIAEP Rive Droite. A noter que le captage des Drives fait partie des 10 captages prioritaires du département de l'Allier.
- La commune est soumise à plusieurs risques : inondation (rivière Allier principalement), transport de matières dangereuses et nuisances sonores en lien avec le passage de la RN 7 et de la voie ferrée, présence d'une ICPE au Nord du territoire.
- Moulins Communauté a lancé une démarche de réflexion sur **les voies vertes et vélo**, dont la desserte des berges de l'Allier. Un schéma cyclable et un plan de mobilité sont en cours d'élaboration. Trévol s'inscrit dans cette continuité au nord vers Villeneuve sur Allier et au sud vers Avermes.

OBJECTIFS

Préserver la biodiversité

Favoriser et mettre en œuvre sur tout le territoire communal des projets de valorisation des énergies renouvelables

Conserver et valoriser les éléments de patrimoine et les richesses communales

Prendre en compte les risques et les nuisances sur le territoire

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES, LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

OBJECTIFS

3.1 Préserver la biodiversité

3.2 Favoriser et mettre en œuvre sur tout le territoire communal des projets de valorisation des énergies renouvelables

3.3 Conserver et valoriser les éléments de patrimoine et les richesses communales

3.4 Prendre en compte les risques et les nuisances sur le territoire

ORIENTATIONS

- **Préserver les continuités écologiques** au sein du territoire, notamment entre la plaine de l'Allier et la Sologne bourbonnaise
- **Maintenir les éléments constituant la trame verte et bleue et les réservoirs de biodiversité** : cours d'eau ou zones humides qui ont façonné le paysage trévollois, la Forêt de Munet, les bords d'Allier, la trame bocagère, les cordons boisés...
- **Maintenir des coupures vertes entre les différentes zones urbanisées**, notamment entre la Croix-de-Vaux et le centre bourg
- **Conserver les points de vue** sur les paysages communaux (ripisylve, haies et alignements d'arbres) et les espaces de nature au sein du bourg
- **Pérenniser l'agriculture** qui joue un rôle important de protection des paysages et d'identité rurale

- **Etudier de nouveaux débouchés de production d'énergies renouvelables s'inscrivant dans un processus éco-environnemental ou résultant d'actions plus ciblées** : les projets éoliens, photovoltaïques et les productions d'énergie solaire sur les bâtiments d'activités... tout en veillant à une bonne articulation avec les caractéristiques paysagères du territoire à préserver et à valoriser

- **Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti dont les monuments historiques et leurs abords** : le château d'Avrilly, l'Eglise Saint-Pierre, le château de Mirebeau et la Maison Demou.
- **Préserver les autres éléments de patrimoine bâti remarquables** : châteaux de Munet, de Chamérande, des Grandes Bédaures, de Demoret, domaine des Allins, grange des Sanciot....
- **Protéger le patrimoine vernaculaire de la commune** faisant identité à Trévol, fermes traditionnelles, maisons bourbonnaises, demeures bourgeoises... et le **patrimoine archéologique**
- **Protéger les périmètres de captage d'eau potable des Drives et des Sanciot**
- **Mettre en place des voies vertes pour les modes doux**, dont en bords d'Allier

- **Protéger les secteurs d'expansion des crues de l'Allier**, ne pas accentuer le risque inondation et **interdire les nouvelles constructions dans les zones soumises aux aléas les plus forts**
- **Limiter l'impact de la RN 7**, en termes de nuisances sonores et de transport de matières dangereuses, sur les espaces d'urbanisation et éviter le développement résidentiel à proximité de celle-ci
- **Prendre en compte la canalisation de transport de gaz à l'Est de la commune**

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFI N°3

-  Contenir l'enveloppe urbaine du bourg
-  Maintenir les coupures vertes à proximité du bourg et entre le bourg et la Croix de Vaux
-  Préserver les espaces boisés
-  Protéger et mettre en valeur la trame bocagère dans cet espace
-  Assurer la préservation des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité
-  Préserver les ripisylves, les cordons boisés et zones humides liés au réseau hydrologique
-  Garantir la qualité des cours d'eau et maintenir la trame des étangs
-  Conserver les points de vue sur les paysages communaux
- Préserver le patrimoine bâti remarquable
 - Monument Historique 
 - Autre élément remarquable 
-  Prendre en compte la présence d'entités archéologiques
-  Protéger les secteurs d'expansion des crues de l'Allier
-  Limiter l'impact de la RN 7 : nuisances sonores et transport de matières dangereuses et de la voie ferrée
-  Protéger les points de captage situés sur la commune
-  Protéger les périmètres de captage rapprochés et éloignés

